



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 18 Février 2025

Rapport 4.1 de l'exécutif régional : mise à jour de la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

Comme souvent la question qui est nous posée appelle à la nuance car effectivement il y a dans la réponse, un progrès par rapport à la situation existante dont nous prenons acte. Il nous faut donc mesurer la nature et la hauteur de ce progrès au regard des besoins mais aussi des options pré existantes.

Clairement, le choix fait est minimaliste eu égard à la coupe de 77 M€ faite sur cet item dans le PPI et qui ne vise à couvrir que l'augmentation de fréquentation de 2% reprise dans la convention existante.

Ce manque d'ambition est à la fois surprenant au vu du report modal nécessaire et des demandes faites dans les appels d'offres existants avec l'ouverture à la concurrence et probablement ceux à venir, de croissance de l'offre.

En complément de ces investissements, nous alertons sur le fait du couplage avec les ateliers de maintenance et les surcoûts liés tant à l'allotissement, qu'à l'ouverture à la concurrence qui nuisent à l'optimisation et à la mutualisation des matériels, des locaux et des outillages.

La question du verdissement de la flotte, via le rétrofit des motorisations et/ou du remplacement des 73500 reste certes suspendu à l'existence de solutions techniques des industriels, de capacités financières de la Région mais aussi à ce que les infrastructures sur lesquelles ils roulent existent encore à ce moment.

Car comme la commission le reprends et la repris la CGT sur le rapport 1.1, la question des infrastructures et des transferts de compétence sont à réinterroger au regard de leurs fondements comme de la situation financière nouvelle. Le protocole des lignes de dessertes fines du territoire délibéré en 2020 par l'exécutif régional et sur lequel le CESER et la CGT avaient été explicites sont ainsi visés.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera l'avis.